



ÉDITO

Excellente année 2021 à tous les adhérents d'EVOLIS et leurs collaborateurs.

À n'en pas douter, l'année 2020 restera dans les mémoires de tout un chacun. La Covid-19, cette pandémie mondiale très vite répandue dans notre pays, nous aura tenu en haleine tout au long de l'année. Passées la stupeur et l'incompréhension, nous nous sommes organisés pour vous apporter, au quotidien, la réponse à vos questions que cela soit pour la fourniture de masques et de gel hydroalcoolique, dans un premier temps, le report des vérifications générales périodiques ou le report du passage du CACES, l'organisation de nos réunions en visioconférence. Nous avons été régulièrement en contact avec les services des ministères vous concernant (DGE, DGT...). Nous avons fait en sorte de maintenir le lien avec vous et de vous accompagner dans cette période inédite et délicate. Elle est encore présente mais le vaccin tant attendu est présent et nous pouvons espérer, dans les prochains mois, un retour progressif à la normale, même si, à n'en pas douter, nos manières de travailler auront évolué.

Alors souhaitons que 2021 vous apporte bonheur et sérénité et que nous ayons le plaisir de nous revoir physiquement très prochainement.

Renaud Buronfosse
Délégué général

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA BASE SCIP*

*Substances of Concern In Products

Dans notre précédente lettre, nous vous informions de la possible entrée en vigueur de la base de données SCIP (Substances of Concern In Products) au 5 janvier 2021. À ce moment, nous menions de nombreuses actions au niveau européen afin d'obtenir un report de cette entrée en vigueur, ainsi qu'une étude d'impact, considérant que cette imposition était disproportionnée vis-à-vis du bénéfice apporté. Les actions au niveau de la Commission Européenne ayant échoué, la coalition regroupant une quarantaine d'associations européennes et internationales de fabricants a poursuivi ses actions en écrivant à la Présidence allemande du Conseil : la réponse fut sèche et très fermée, se concluant par « je vous demande, ainsi qu'aux associations professionnelles que vous représentez, de saisir les informations pertinentes dans la base de données en temps utile ». En parallèle, un dossier de plainte a été déposé auprès du médiateur de l'UE, mais là encore sans succès : ce dernier a rapidement clôturé le dossier considérant que la Commission et l'ECHA ont adopté une « interprétation raisonnable et que l'intention du législateur en modifiant la directive-cadre sur les déchets était bien de créer cette base de données » avant de conclure qu'« il appartient à un tribunal de déterminer la bonne interprétation en cas de litige ». Les sommes à engager et le faible potentiel de réussite d'un tel recours nous ont contraints à réorienter nos actions.

UNE MISE EN ŒUVRE ENCORE FLOUE

Si la France, dans sa transposition de la directive cadre sur les déchets, impose d'informer l'ECHA des substances contenues dans les articles au titre de l'article 33 du règlement REACH, elle n'impose pas de le saisir directement dans la base de données SCIP (tout comme l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche). Cette interpréta-

tion n'étant pas unanime à travers l'Europe, les industriels exportant intra-europe se voient contraints de déclarer dans la base par « sécurité juridique ».

De même les interprétations sur les méthodologies de regroupement de déclarations ne sont pas unanimes. L'ECHA, dans ses différents guides mis à disposition, permet de grouper les articles complexes produits en série (exemple des smartphones, ordinateurs portables...) pour lesquels plusieurs variantes de composants ou batteries seront utilisés pour un même modèle. Cependant, elle conditionne cette option à une traçabilité permettant à l'opérateur de traitement de déchet de savoir exactement quelle variante et quels composants il va devoir traiter, par exemple via son numéro de série ou son code-barre. On pourra d'ailleurs se demander où est la cohérence d'une telle interprétation

OUÛ EST LA COHÉRENCE D'UNE TELLE INTERPRÉTATION À L'HEURE OU ON ENCOURAGE LA RÉPARABILITÉ DES PRODUITS ?

à l'heure où on encourage la réparabilité des produits, puisque l'opérateur de maintenance qui remplacera par exemple la batterie d'un tel équipement n'aura pas accès à la base de données pour la mettre à jour...

Fort heureusement, et compte tenu du retard pris par l'ECHA dans la mise à disposition de la base de données, certains États Membres se montrent plus tolérants et permettent des déclarations d'articles fictifs regroupant les différentes possibilités de configuration. Un guide sur les différentes méthodologies de regroupement de déclarations devrait être rédigé prochainement au sein de la Task-Force EVOLIS traitant de cette base de données.

CHIFFRES CLÉS

	Évolution du chiffre d'affaires	
Prévisions	2020	2021
 Biens d'équipement de manutention	-15,8%	+2,3%
 Equipements fluidiques	-6,7%	+3,1%
 Biens d'équipement pour la construction	-12,9%	+3,9%

Sources : Enquête semestrielle Evolis - Décembre 2020

UNE SOURCE UNIQUE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES POUR LA PROFESSION ✓

En octobre dernier, EVOLIS, l'organisation professionnelle de bien d'équipements, publiait pour la première fois les résultats d'une nouvelle statistique consacrée aux ventes de pompes sur le marché français.



Depuis l'an dernier, les membres d'EVOLIS rassemblés au sein du groupe « statistiques pompes » sont en effet invités à déclarer chaque trimestre leurs ventes, bien entendu dans le respect le plus strict des règles de confidentialité et du droit de la concurrence. La forte représentativité d'EVOLIS s'agissant de ces matériels confère à cette statistique une valeur ajoutée importante pour les entreprises et une information régulière et fiable concernant le développement du marché français pour chacune des grandes familles de pompes qui structurent cette étude. Sur 12 mois glissants à fin septembre, le marché français des pompes (chiffre d'affaires des pompistes) était en retrait de 4,2%. En complément de ces statistiques de marché, le pôle économique d'EVOLIS publie régulièrement des études conjoncturelles afin d'informer les industriels sur les dernières tendances du marché en termes de prises de commandes, de ventes, d'emploi etc... C'est par exemple l'objet de l'enquête

Flash pompes qui fournit chaque mois aux entreprises des informations selon le secteur d'activité (pompes pour le bâtiment, pompes pour le cycle de l'eau et pompes pour l'industrie et le secteur de l'énergie). Les dernières données publiées montrent qu'à fin novembre, les facturations pour le secteur du bâtiment sont stables par rapport à l'an dernier. Les prises de commandes pour la partie « cycle de l'eau » affichent une baisse d'un peu moins de 10% quand celles relatives aux secteurs de l'industrie et de l'énergie montrent une légère croissance d'un peu plus de 1%. En supplément, des notes mensuelles de conjonctures sont proposées afin d'informer plus largement sur les tendances relatives aux matériels fluidiques (robinets, compresseurs, pompes et agitateurs). Enfin, tous les semestres, le pôle économique d'EVOLIS propose à l'ensemble de ses adhérents d'aborder les prévisions à travers sa publication « perspectives économiques », dont le prochain numéro sera publié fin janvier.

3MTPM ✓

Aujourd'hui encore, nous estimons les besoins de la profession à plus de 1 000 collaborateurs par an, même si la crise sanitaire est toujours présente.

Le besoin est considérable, notamment dans le domaine de la manutention. Il est indispensable que nous mettions en place des formations dans les zones urbaines et péri-urbaines.

Ce travail est en cours avec l'appui de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale. Il est indispensable que nous diversifions nos « sources d'approvisionnement », d'autant plus que la réforme en cours va mettre en place un tronc commun pour la maintenance des matériels de tout type : poids lourds, auto, moto, btp, agricole, manutention.

Nous continuons à travailler également sur l'accessibilité du site, sa connaissance à travers les réseaux sociaux et la diffusion d'offres d'emplois. Pour cela, nous avons redonné à celui-ci un nouveau « look » tout en permettant de le suivre



sur smartphone. Nous avons inclus un module spécifique pour les offres d'emplois, avant tout pour la maintenance mais pas uniquement, pour tout type de contrat (CDI, CDD, intérim, apprentissage...). Nous allons travailler avec une jeune start-up pour la diffusion d'images vidéos auprès des jeunes, de vos métiers liés à la maintenance.

Nous serons également présents en mai/juin prochain pour les épreuves pratiques du concours général des métiers au lycée de Vedène (84).

www.3MTPM.com

LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE ÉVOLUE ✓

Des évolutions notables ont lieu au sein du Conseil National de l'Industrie qui est un des outils phare de la politique industrielle française depuis 2010. Présidé par le premier ministre, le CNI a adopté fin 2020 une nouvelle composition, notamment un nouveau vice-président en la personne d'Alexandre Saubot, Directeur Général du groupe Haulotte, adhérent d'EVOLIS. La relance fait désormais partie de sa mission. Au sein du CNI, chacun des 18 Comités Stratégiques de Filière (CSF) s'est vu demander de mettre à jour son « contrat » en le complétant dans les domaines prioritaires du plan de relance (transition écologique, compétitivité/souveraineté et cohésion) ainsi que sur le thème des relations solidaires entre clients et fournisseurs au sein de chaque filière.

Ainsi, la confédération « Filière Française de l'Eau » dont EVOLIS est membre fondateur a ainsi travaillé sur des propositions d'évolution pour le CSF « Eau ».



Pour faciliter l'exécution de ce contrat et mieux structurer son action, la filière s'est dotée en 2020 de nouvelles ressources et a modifié ses statuts pour accueillir les volontaires qui souhaitent s'impliquer directement : les entreprises adhérentes d'EVOLIS peuvent ainsi rejoindre la confédération.

EVOLIS, avec ses partenaires notamment la FIM et le SYMOP, est également partie prenante d'un projet de nouveau CSF, le MS21 pour Machines et Solutions Industrielles Intelligentes.

OPTIMISME MESURÉ POUR 2021 ✓

Comme chaque année au mois de décembre, Denis Ferrand, le Directeur Général de l'institut économique Rexecode, est venu présenter aux adhérents d'EVOLIS les prévisions qu'il retient pour l'économie mondiale et française pour l'année 2021.



Le contexte sanitaire est clé pour apprécier le mouvement conjoncturel dans lequel on se situe mais également pour tracer des perspectives. Ce contexte n'est aujourd'hui pas favorable. L'année 2021 ne sera pas nécessairement l'année où tout disparaît tout de suite. Il y a des incertitudes qui poussent à être prudent concernant les prévisions de 2021.

Pour structurer son scénario de prévisions, Denis Ferrand n'a pour le moment pas retenu l'hypothèse d'un nouveau confinement même en présence d'une 3ème vague et ce malgré quelques nouvelles restrictions que l'on voit poindre ici ou là en Europe. Il retient que l'immunité collective serait atteinte par la vaccination au mieux vers la fin de l'année 2021 pour les pays les plus en avance sur le processus. Aussi, dans ce contexte, aucun pays ne retrouverait son niveau pré-covid avant 2022. Les politiques budgétaires et monétaires resteront en soutien chaque fois que cela sera possible.

Denis Ferrand retient également que le taux d'épargne des ménages pourrait rester à un niveau élevé. Les échanges mondiaux devraient progresser moins vite que le PIB avec des processus de relocalisation importants et un niveau moindre

d'importations.

Ainsi, une croissance du PIB mondial de 4,9% en 2021 est anticipée après une baisse de 3,8% en 2020. Pour la France, le PIB marquerait un rebond (+5,6%) en 2021. Ce rebond sera porté par la consommation mais également l'investissement. Denis Ferrand note en particulier que les anticipations d'investissement se sont bien moins dégradées que lors de la dernière crise de 2008-2009. Les industriels anticipent pour 2021 une progression de l'ordre de 3 à 4% de leurs dépenses d'investissement pour l'année 2021.

Ces prévisions seront bien sûr revues à la hausse si la vaccination accélère et se généralise. Denis Ferrand évoque également un possible mouvement de désépargne massif des ménages comme élément positif, qui viendrait soutenir davantage encore la consommation et l'investissement. La toute dernière bonne nouvelle nous vient des États-Unis où les pouvoirs publics américains se sont entendus sur un plan d'aide de 900 milliards de dollars destiné à la population et aux entreprises pour faire face à l'impact de la crise du coronavirus.

CHANGEMENT D'ÉCHELLE POUR LA FILIÈRE HYDROGÈNE

Avec 7 milliards d'euros d'investissements d'ici 2030, la stratégie française de l'hydrogène annoncée fin 2020 dote la France de moyens inédits pour faire de l'hydrogène un élément clef de la transition énergétique. L'objectif est d'installer une capacité de production massive grâce à l'électrolyse et de développer les applications dans la mobilité lourde notamment. Ces investissements doivent aussi construire une filière créatrice de 50 à 150 000 emplois et participer à la compétitivité française dans les décennies à venir.

De nombreux équipementiers que représente EVOLIS auront leur place dans cette filière, qu'ils soient fournisseurs de composants pour la production et la distribution ou intégrateurs de technologies d'hydrogène, comme alternative aux carburants fossiles. Aussi, EVOLIS fait également son changement d'échelle : nous avons commencé à nous intéresser à cette thématique en 2020 sous forme de veille et force est de constater que de nombreux adhérents ont des attentes. Des initia-

tives sont donc lancées pour accompagner les adhérents dans la révolution hydrogène en 2021. Premier objectif : mieux comprendre la place de nos équipements dans la filière, notamment à travers des échanges avec les acteurs français à travers l'AFHYPAC devenu France Hydrogène. Deuxième objectif : la participation aux réflexions de nos filières clients. Par exemple, EVOLIS participe avec les adhérents concernés à la réflexion en cours au sein de la Fédération Nationale des Travaux Publics sur la décarbonation des chantiers et le remplacement des motorisations traditionnelles : l'hydrogène fait bien sûr partie des solutions étudiées.



DÉMOROUTE 2021

Le virage Fluide et le virage Numérique pour Démoroute 2021



Un groupe d'adhérents, initialement issu de l'entretien routier, présente ses savoir-faire aux collectivités territoriales depuis près de 15 ans lors d'un événement régional début juin.

Ces journées de formation et d'information rassemblent environ 150 invités par jour sur un site regroupant salles de réunions, exposition et démonstrations extérieures.

D'un budget de l'ordre 3500 euros HT, elles permettent à la fois de parler « technique » mais aussi de présenter des équipements sous une tente individuelle. Tous les stands sont de la même surface. Démoroute sera organisée près de Voiron (38) les 9 et 10 juin 2021 mais ces journées seront cette année marquées par deux virages : l'arrivée des fluides parmi les exposants et un virage numérique majeur.

Les conditions d'accueil seront évidemment adaptées aux contraintes sanitaires comme l'ont été d'autres événements à la fin de l'été. Mais des événements numé-

riques rassemblant la communauté des personnels d'entretien routier et des infrastructures d'eau seront aussi proposés par les adhérents volontaires.

Les adhérents fournissant des équipements pour le cycle de l'eau pourraient y trouver un temps privilégié avec leurs clients au printemps pour parler technique. Nous en ferions un opus Dem'EAU Route. Les équipements de terrassement pourraient aussi rejoindre les habitués de l'entretien routier : Fauchage, Salage, Répandage, Sciage des sols... C'est le moment de promouvoir la flexibilité des engins de terrassement, des tilts et autres innovations.

Choisissez votre thème, exprimez-vous collégalement, mettez en valeur vos normes professionnelles.

Pour de plus amples informations vous pouvez nous contacter, regarder la vidéo de Démoroute 2018 sur YouTube. D'autres articles présentent Démoroute sur le site internet d'EVOLIS.

MACHINES ET CERTIFICATION CE

Un axe de travail très important au niveau d'EVOLIS



Cela n'est pas nouveau. Les questions relatives au marquage CE sont toujours aussi récurrentes et elles se posent à différents moments dans la durée de vie des équipements.

Dans le domaine des machines, des questions sont régulièrement soulevées sur la couverture du marquage CE en lien avec la sécurité des machines. Une des obligations de la réglementation européenne (directive 2006/42/CE « Machines ») qui s'impose aux constructeurs est de réaliser une analyse de risques. Parallèlement à cette démarche obligatoire pour les fabricants, EVOLIS œuvre aux côtés des constructeurs pour rédiger les normes européennes harmonisées en lien avec la directive « Machines », ces dernières conférant aux constructeurs qui les appliquent, une présomption de conformité à la législation européenne. En effet, il est très difficile pour les constructeurs d'équipements d'utiliser la législation en l'état pour concevoir leurs produits. C'est la fonction des normes « produits » harmonisées de traduire en termes techniques le contenu législatif européen sous la forme de prescriptions techniques détaillées et spécifiques à chaque catégorie d'équipement. C'est un axe de travail très important au sein du pôle technique et environnement qui associe bien entendu les adhérents d'EVOLIS, mais aussi les représentants des clients-utilisateurs, des organismes de prévention et des autorités de surveillance du marché. Ce travail permet d'éviter des interprétations différentes d'un constructeur à l'autre et en associant les autres parties prenantes, il normalise le dialogue entre tous les acteurs sur la sécurité et l'ergonomie des futures machines neuves.

À titre d'exemple récent dans le secteur de la manutention, EVOLIS a fortement contribué à la rédaction de la première norme internationale relative à la sécurité des chariots sans conducteur (NF EN ISO 3691-4) au point de prendre le leadership du groupe de travail. Ce niveau d'implication aux côtés de nos industriels

permet de promouvoir plus facilement notre vision des risques spécifiques et notre interprétation de la législation applicable (Directive Machines) en concertation avec les autres acteurs français. Dans le même registre, dans le secteur du BTP cette fois, EVOLIS a pris la responsabilité du groupe de travail européen en charge de la rédaction de la première norme européenne relative à la sécurité des installations de préparation des matériaux couvrant plusieurs types d'équipements comme les cribles, les alimentateurs, les convoyeurs pour le vrac, les broyeurs et concasseurs... Cette nouvelle norme (EN 1009, parties 1 à 5) a été publiée en 2020 et constitue un fait majeur dans ce secteur industriel.

**EVOLIS A FORTEMENT
CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION
DE LA PREMIÈRE NORME
INTERNATIONALE RELATIVE
À LA SÉCURITÉ DES CHARIOTS
SANS CONDUCTEUR
(NF EN ISO 3691-4).**

Un autre axe de travail important de l'organisation professionnelle consiste pour certains équipements à déterminer quel est leur statut légal au sens de la législation « sécurité des machines ». Par exemple, une des questions qui revient le plus souvent est de savoir si certains équipements sont à considérer comme des machines ou des quasi-machines, étant entendu que les obligations légales sont très différentes. Ce sujet relatif au statut légal des équipements au sens de la directive machines est un axe de travail permanent au sein d'EVOLIS qui a fait récemment l'objet de la publication d'un guide sur les agitateurs et mélangeurs dans le domaine des équipements fluidiques, en distinguant les différents typologies d'équipements et cas de figures liés au degré de fourniture de ces équipements.

Il arrive aussi que la question du marquage CE se pose après la mise sur le marché d'une machine ou d'une installation (ensemble de machines liées entre elles), lors d'opérations de modifications de machines. Plus précisément, certains acteurs pensent qu'il est nécessaire de refaire une certification CE lors de modifications « importantes » de machines en service. En effet, il est assez fréquent de constater que des utilisateurs de machines notamment souhaitent



■■■ obtenir un nouveau marquage CE après une modification « importante » d'une machine or, cela n'est pas possible puisque la certification CE est bornée légalement à la 1ère mise sur le marché d'une machine neuve. Ce concept de « modification substantielle » tendant à faire croire qu'il y aurait des modifications justifiant de refaire une certification CE est un sujet de débats très importants au niveau européen depuis plusieurs années sur lequel EVOLIS se positionne régulièrement au niveau de ses comités européens ou directement au niveau de la Commission européenne. Une récente position officielle sur le concept des modifications substantielles a été rédigée en 2020 afin de justifier de ne pas introduire cette notion dans le cadre de la révision de la directive « machines ».

EVOLIS SE POSITIONNE RÉGULIÈREMENT AU NIVEAU DE SES COMITÉS EUROPÉENS OU DIRECTEMENT AU NIVEAU DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

À l'heure du green deal et de l'économie circulaire, le débat sur la notion de « modifications substantielles » s'est étendu de manière plus générale à d'autres notions comme celle du remanufacturing. L'enjeu des discussions sur la définition de ces notions est essentiel car il détermine si l'équipement doit être considéré comme un produit neuf ou d'occasion. Le sujet du remanufacturing est donc aussi un axe de travail important de l'organisation professionnelle dans le domaine de la certification CE en lien avec la sécurité des machines et il fait l'objet d'échanges réguliers avec les adhérents dans le but d'avoir un cadre législatif préservant leurs pratiques dans le domaine du remanufacturing.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

MEMBRES CORRESPONDANTS D'EVOLIS : CIMAC, OPFSA, AFIMIN

FOCUS sur les Membres Correspondants d'EVOLIS



CIMAC France : Créé en 1951 par les industriels français, le Conseil International des Machines à Combustion regroupe les spécialistes et partenaires associés aux métiers rattachés aux moteurs industriels. Il contribue notamment à l'élaboration des normes (qualité des fuels) et la représentation de l'industrie dans les commissions internationales (telle que l'IMO...).



L'OPFSA regroupe les principaux fabricants de systèmes antichute français. Fabricants de garde-corps, lignes de vie, points d'ancrage et autres matériels, ils assurent par leur recherche le développement de produits et services toujours plus adaptés aux besoins des clients, tout en contribuant à développer les bonnes pratiques.



L'AFIMIN rassemble les Fabricants et Importateurs de Machines et produits pour l'Industrie du Nettoyage pour peser face aux institutions et aux marchés concernés par l'hygiène, le nettoyage et la propreté des surfaces. L'AFIMIN participe ainsi à la formation et à l'information sur le nettoyage industriel et les problématiques qui gravitent autour (collectivités, établissements de santé, hôpitaux, écoles, etc.).

ÉVÉNEMENTS



CONFÉRENCE DE PRESSE - PARIS

29 AVRIL 2021 - 11H30

Comment conjuguer Industrie du futur, objectifs climatiques et création d'emplois ? La technologie et l'innovation, la bonne voie.

Hôtel Alfred Sommier
20 rue de l'Arcade, Paris 8^e



CONGRÈS EVOLIS 2021

17 JUIN 2021

Speakers : ■ Denis Ferrand Rexecode
■ Christian Monjou, M. Phil (Oxon.) Agrégé de l'Université

Fourvière Hôtel
23 Rue Roger Radisson, 69005 Lyon